

Formations

2018 – 2019



Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Pour une attitude responsable



FORMATIONS 2018 – 2019

La démocratie sociale belge s'organise autour de quelques éléments essentiels. **La concertation sociale à tous les niveaux en est le principal pilier.** Du Groupe des 10, en passant par tous les autres organes fédéraux (CNT, CSE,...) la gestion de la sécurité sociale, les concertations sectorielles dans les Commissions Paritaires et les concertations menées au sein des entreprises, mais aussi, surtout depuis la sixième réforme de l'État, la concertation dans les entités fédérées (Conseils économiques et sociaux régionaux etc.). À votre niveau vous êtes des acteurs de cette démocratie sociale. Vous pouvez en être fiers.

Comme le droit de vote et toutes les libertés et droits humains, notre démocratie sociale cimente notre État et renforce les liens entre les individus et les associations nécessaires à sa mise en œuvre. Elle permet aussi, au sein des rapports du travail, une défense plus efficace des travailleurs et plus particulièrement des plus faibles. Elle représente aussi un contrepoids indispensable aux autres pouvoirs (exécutif, judiciaire mais aussi économique).

Le rôle d'une organisation d'éducation permanente comme l'ASBL BdS, adossée à une grande organisation syndicale, la CGSLB, c'est de faire la promotion de ce pilier « social » essentiel. **Mais c'est aussi d'améliorer la capacité de nos affiliés, militants et délégués à comprendre et donc activer, animer cette démocratie sociale dans leur environnement immédiat.** Numérisation, internationalisation, digitalisation, uberisation, réseaux sociaux... sont des données nouvelles à appréhender et à maîtriser, en plus de tout le reste.

Nous avons pu constater que le cadre dans lequel vous évoluez est de plus en plus complexe et parfois hostile. Les pressions extérieures, politiques et économiques, sur notre mode de concertation sociale et sur nos mécanismes de solidarité sont de plus en plus « agissantes ».

Un de nos enjeux (pas le seul évidemment) est d'améliorer sans cesse le niveau de nos formations pour que vous puissiez vous adapter encore mieux à votre environnement. C'est à cela que notre ASBL s'attelle afin de participer activement au développement d'un syndicalisme original, citoyen et solidaire.

Un syndicaliste formé, à l'esprit ouvert, déterminé et bien dans ses baskets sera plus efficace pour défendre ses collègues. C'est une évidence ! Vous le savez d'ailleurs déjà puisque, de législation en législation, d'année en année, vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à participer à nos modules de formations.

Pour cette année académique 2018 – 2019, nous vous attendons plus nombreux encore.

Pour ma part, je continuerai comme les autres années, d'aller à votre rencontre lors de certaines formations, aussi souvent que je le peux. Je me réjouis très sincèrement de vous y revoir.

Christian Lochet | Président de l'Asbl

FORMATION RÉSIDENTIELLE | LOGEMENT

Nos formations résidentielles se déroulent dans notre magnifique centre Azur en Ardenne à Barvaux-sur-Ourthe. Une attention particulière est mise sur la qualité des salles de séminaire, de l'accueil, des repas et des espaces de détente, accessibles après une journée de formation enrichissante et intense.

L'hébergement se fait en chambre single mais vous pourrez être logé :

- soit dans les chambres du Centre Azur en Ardenne
- soit dans les maisons de vacances de la CGSLB attenantes au centre. (2p/maison)

Si le logement doit avoir lieu dans les maisons, ce sera le cas pour tous les participants du groupe. Les maisons, d'une capacité de 6 à 8 personnes, seront partagées par 2 participants. Un groupe plus important dans une maison est possible à la demande des participants (groupe de 3 ou 4 venant de la même entreprise par exemple). Les seules exceptions envisageables sont des exceptions pour raisons médicales « avérées » et compatibles avec la capacité du centre à ce moment-là.



SYNTHESE DE NOTRE PROGRAMME 2018 – 2019

Les règles

Vous pouvez suivre maximum 2 modules de 4 jours de formation parmi les formations numéro 1 à 7 + éventuellement la formation environnement numéro 8.

Il n'est pas possible de cumuler les formations numéro 1, 2 et 3.

Vous pouvez suivre **une seule formation résidentielle de 4 jours par année scolaire !**

N°	Types de formation	Pour qui ?	Quelle formule ? *
1	Formation organe d'entreprise CE (Résidentielle ou provinciale)	Tous les mandataires CE	CHF ou CEP (32 h)
	Formation organe d'entreprise CPPT (Résidentielle ou provinciale)	Tous les mandataires CPPT	
	Formation CE et CPPT « confirmé » (Résidentielle ou provinciale)	Tous les mandataires CE ou CPPT (sauf les nouveaux élus de 2016)	CHF ou CEP (32 h)
+	Formation organe d'entreprise DS (Intersectorielle, TEC, STIB, APPEL) (Uniquement provinciale)	Les délégué(e)s DS	CHF ou CEP (32 h)
+	Formation « COM+ » (Uniquement provinciale)	Les délégué(e)s CE, DS, CPPT	CHF ou CEP (32 h)
+	Formation syndicale décentralisée (FSD) (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s ou militant(e)s	CHF ou CEP (32 h)
+	Animateur d'équipe syndicale	Coordinateur d'équipe	CHF ou CEP
+	Formation Environnement Wallonie (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE, DS ou CPPT (effectifs et suppléants) + militants	CHF ou CEP (32 h)
	Formation Environnement Bruxelles (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE ou CPPT	
9	Formation « Médiors-Séniors » (Résidentielle et provinciale)	50 ans et + (ne travaillant plus)	TL (32 h)
10	Formation « Cadres » (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s « cadres » CE, CPPT, DS (effectifs ou suppléants) ou militant(e)s	CHF ou TL (8 h)
11	Formation « Jeunes » Wallonie	Jeunes de 15 à 30 ans	Sur TL
12	Formation CDEPS – 3ème année	Délégué(e)s confirmé(e)s	CEP (80 h)
13	Formation sectorielle (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE, CPPT, DS (effectifs ou suppléants)	CHF ou TL (8 h)
14	Les conférences BdS (Uniquement provinciale)	Tou(te)s les affilié(e)s	CHF ou TL (8 h)
<p>* CHF = Crédit d'heures de formation (= Congé syndical), CEP = Congé-éducation payé, TL = Temps libre ATTENTION : vous pouvez suivre maximum 2 formations en CEP (80 h = plafond annuel)</p>			

PROGRAMME DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2018 – 2019

1 Formation organe d'entreprise CE

Cette formation permettra à nos élus CE de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CE, les 2 journées suivantes seront consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élus en CE.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle

- 4 jours à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale

- 4 jours à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège, Namur, La Louvière*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions

2 Formation organe d'entreprise CPPT

Cette formation permettra à nos élus CPPT de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CPPT, les 2 journées suivantes seront consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élus en CPPT.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle

- 4 jours à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale

- 4 jours à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège (Herstal), Namur, La Louvière*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



| Condition

- formation réservée aux délégués en CE (effectifs ou suppléants)

| Durée

- 4 jours (32 heures)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

| Thèmes

- Les vacances annuelles, les travailleurs protégés
- Le motif grave
- Technique de réunion (2 jours)



| Condition

- formation réservée aux représentants des travailleurs élus en CPPT (effectifs ou suppléants)

| Durée

- 4 jours (32 heures)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

| Thèmes

- Le rôle des membres du CPPT en matière de prévention incendie, contrôles légaux, risques de chute de hauteur... Cas pratiques.
- Les compétences du CPPT, Codex, agenda, analyse de risque, recherche d'infos sur le net.
- Technique de réunion (2 jours)

3 Formation organes d'entreprise CE et CPPT « confirmés »

Cette formation permettra à nos élus CE et/ou CPPT plus expérimentés de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CE-CPPT, les 2 journées suivantes seront consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élus en CE-CPPT ayant déjà exercé au moins un mandat.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle

- 4 jours à Azur en Ardennes (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale

- 4 jours à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Namur*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



| Condition

- formation réservée aux représentants des travailleurs en CE et/ou en CPPT ayant déjà exercé au moins un mandat (effectifs ou suppléants).

| Durée

- 4 jours (32 heures)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

| Thèmes

- Les rémunérations alternatives (1^{re} partie)
- Remise au travail des absents de longue durée
- Communication : Comment être plus performant en réunion, jeux de rôle, mise en situation... (2 jours)



« Où on prend conscience qu'il ne suffit pas d'avoir lu son dossier et de s'asseoir à la table pour être efficace dans une réunion. Une aide à la remise en question. Très positif. »



4 Formation organes d'entreprise DS

Cette formation permettra à nos élus DS de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. L'objectif est ici de présenter un programme qui colle au plus près des réalités de terrain. Ce cycle est accessible aussi bien aux nouveaux élus de 2016 qu'aux élus DS ayant déjà exercé un mandat.

Uniquement en formule provinciale (non résidentielle)



| Durée
• 4 jours (32 heures)

En intersectorielle

à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège (Herstal), La Louvière*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



- | Thèmes**
- La négociation individuelle (niveau 2)
 - La négociation collective (niveau 2)
 - Harmonisation des statuts (suivi du Comité national)
 - Débat citoyen: le militantisme, freins et moteurs.
- | Condition**
- formation réservée aux mandataires DS
- | Mode de libération**
- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP) ou temps libre (TL)

« En plus d'apprendre, quel que soit le thème, cela nous permet de rencontrer plein de délégués, d'échanger avec notre permanent, son assistante et tous les autres participants. »

Pour les TEC

à Charleroi (CEME à Dampremy)

* La mention de centre l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



- | Thèmes**
- La négociation individuelle (niveau 2)
 - La négociation collective (niveau 2)
 - Comment lutter contre le surendettement
 - Concertation locale adaptée aux entités
- | Condition**
- formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel TEC
- | Mode de libération**
- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour la STIB

à Bruxelles



- | Thèmes**
- Les thèmes seront définis en fonction de l'actualité sectorielle.
- | Condition**
- formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel STIB
- | Mode de libération**
- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour l'enseignement libre (l'APPEL)

à Bruxelles



- | Thèmes**
- Les thèmes seront déterminés en fonction de l'actualité sectorielle et des demandes formulées par les délégués.
- | Condition**
- formation réservée aux mandataires DS du secteur enseignement libre uniquement
- | Mode de libération**
- congé syndical (CS) ou temps libre (TL)

5 Formation «COM+»

Nous proposons aux participants qui y voient une opportunité de suivre un module plus intensif où la communication sera au cœur des débats pendant 4 jours. Cette formation est accessible aux mandataires CE, CPPT et DS.

Uniquement en formule provinciale à :

Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège (Herstal), Namur*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



| Durée

- 4 jours (32 heures)

| Condition

- formation réservée aux mandataires CE, CPPT et DS uniquement

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

| Thèmes

- Travailler sa posture de futur candidat...
- Argumenter pour convaincre (suite et exercices)
- Prise de parole en public : exercices multiples
- Training caméra : exercices



« Super le jeu de rôle, les mises en situation. Cela nous permet des échanges concrets entre délégués et une vraie préparation à la réalité de nos réunions. »



6 Formation syndicale décentralisée (FSD)

Chaque Secrétaire permanent conçoit et met sur pied avec son répondant local BdS (RSS) un cycle de 4 jours collant particulièrement aux besoins locaux et en fonction des demandes de leurs militants et délégués. Au moins 1 des 4 journées du cycle est animée par votre Secrétaire permanent. Le but est ici de vous permettre de créer des moments de débat et des discussions avec des collègues d'autres secteurs sur des thèmes qui vous concernent. Cette formation est accessible aux militants et délégués.

Uniquement en formule provinciale à :

Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège (Herstal), Verviers, Leuze (Frasnes-Lez-Buissenal), Mons, La Louvière, Mouscron, Namur, Nivelles, Wervik*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



I Condition

- être délégué(e) ou militant(e)

I Durée

- 4 jours (32 heures) dans la zone

I Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP) ou temps libre (TL)

I Pour les autres journées nous lui proposons de choisir parmi les thèmes suivants :

- Les comités d'entreprise européens, actualité européenne
- La gestion durable des ressources naturelles
- La mobilité (CCT 19, diagnostique fédéral, plans de mobilité)
- Gestion du stress (Niveau 2)
- Classification de fonction
- Comment lutter contre le surendettement
- Les pensions
- Le licenciement déraisonnable, abusif et motif grave
- Les mécanismes de concertation sociale et les structures syndicales des pays limitrophes : comparaison avec le système belge
- Décryptage du paysage médiatique de la Belgique : les groupes de presse, leurs radios, leur « philosophie », tant en presse (quotidienne, hebdo et mensuel) qu'en radio, au Nord comme au Sud du pays
- Assertivité et image de soi
- L'action syndicale peut-elle exister si elle est déconnectée ?
- Débat citoyen sur un thème de société
- La discrimination. Égalité homme/femme
- Gérer les conflits au travail
- Maîtriser des écrits professionnels efficaces
- Le règlement de travail

7 Formation « Animateur d'équipe syndicale »

Animer une équipe syndicale, c'est faire vivre l'équipe, c'est la dynamiser, c'est gérer activement les dossiers, c'est définir des prises de position originales et constructives, c'est coordonner le travail au sein de l'équipe de délégués...

L'animateur d'équipe syndicale, que l'on appelle aussi coordinateur d'équipe, est un délégué parmi les autres délégués. Il siège au CE, au CPPT et/ou en DS où il défend les intérêts du personnel. Mais être coordinateur d'équipe nécessite en plus de développer des compétences en matière de gestion et d'organisation d'équipe, mais également en matière de représentation. Ce module de formation a pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des coordinateurs d'équipe, et de leur apporter des outils concrets et efficaces pour parfaire leur pratique de la coordination d'équipe.



I Condition

- vous êtes coordinateur d'équipe ou vous souhaitez développer cette fonction au sein de votre équipe syndicale. Prenez contact avec votre Secrétaire permanent(e). Le nombre de places est limité !

I Durée

- durée à déterminer

I Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

« Matières très intéressantes dans mon rôle de déléguée mais aussi dans ma vie professionnelle et dans ma vie privée. »



8 Formation environnement



Wallonie :

Au cœur des formations environnement 2018–2019, **l'action pour l'environnement dans les entreprises**. Les thèmes qui seront notamment abordés seront relatifs à l'eau, l'énergie, la mobilité et la santé environnementale. La récente adoption du Plan Wallon Déchets-Ressources donnera lieu à examiner de près les leviers favorables à une gestion durable des ressources naturelles. De même, les résultats de la vaste enquête menée dans les entreprises avec les délégations syndicales sur l'environnement et la mobilité serviront de fil conducteur. Et comme c'est le cas dans chaque cycle de formations, des visites de sites et d'entreprises seront organisées pour appuyer le côté théorique. C'est aussi l'occasion de voir comment ça se passe ailleurs, d'échanger avec d'autres travailleurs et finalement de confronter enseignement et pratique.

L'évènement marquant de la formation environnement 2018–2019 sera indéniablement le colloque du 22 novembre 2018. Cet évènement s'installera à l'ouverture des cycles de formation et aura pour objectif de faire avancer la réflexion sur la révolution du numérique en marche, en lien avec l'environnement et l'emploi.



| Condition

- être délégué(e) effectif/suppléant CE, CPPT ou DS ou militant(e)s

| Durée

- 4 jours (32 heures)
- Les formations seront organisées à Namur et à La Louvière, entre les mois d'octobre 2018 et d'avril 2019.

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)



Bruxelles :

La question de la mobilité à, de et vers Bruxelles, est importante pour la Région de Bruxelles-Capitale, une région avec plus d'un million d'habitants et plus de 350 000 travailleurs venant de Flandre et de Wallonie. L'analyse de ce sujet complexe, polémique et quotidien sera abordée sous différents angles. Une visite viendra enrichir la formation tout en donnant aux délégués la possibilité de partager leurs expériences.



| Condition

- être délégué effectif CE ou CPPT dont le lieu de travail se situe dans l'une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale

| Durée

- 32 heures
(4 journées de formation dont un jour pour le forum)

| Dates

- jeudi 15 novembre 2018, lundi 19 novembre 2018, mardi 27 novembre 2018. La date du forum est encore à définir (dans le courant du premier trimestre 2019).

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

« J'ai particulièrement apprécié les échanges entre les participants, les moments de partages d'expériences. »

9 Formation « Médiors-Séniors »

Une formation « Médiors-Séniors » existe actuellement dans la zone Hainaut Centr'Ouest (La Louvière) et à Charleroi (Fontaine-L'Évêque). Nous vous proposons de marquer votre intérêt pour cette formation afin de créer et développer cette activité dans d'autres régions en fonction des inscriptions.



| Condition

- prépensionné (RCC), pensionné ou inactif âgé de plus de 50 ans

| Durée

- 4 jours : 2 jours dans la zone + 2 jours en formule résidentielle à Barvaux-sur-Ourthe (32 heures)

| Mode de libération

- temps libre (TL)

10 Formation « Cadres »

Sur le plan syndical, les cadres remplissent un rôle spécifique dans les entreprises. D'une part, ils prennent la défense des travailleurs de l'entreprise et d'autre part, leurs tâches sont proches des responsabilités de l'employeur. La communication n'est donc pas évidente pour eux. Comment garder la confiance des travailleurs sur le terrain alors que l'on doit communiquer sur la politique de l'employeur ? Comment collaborer avec l'employeur tout en ne perdant pas de vue les intérêts des travailleurs ? Nous aimerions examiner de plus près ces défis dans le cadre d'une formation d'un jour. Nous nous concentrerons sur certaines théories et notions intéressantes, surtout à l'aide d'exercices pratiques, de dialogue et de participation. Vous aurez ainsi la possibilité de mettre immédiatement en pratique ce que vous aurez appris. Nous travaillerons également sur des cas concrets que vous pourrez présenter vous-même. Le but sera de rechercher des solutions pratiques à vos questions, ceci avec l'aide du formateur.



| Condition

- être délégué cadre effectif ou suppléant CE, CPPT, DS ou militant

| Durée

- 8 heures (1 jour)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

11 Formation « Jeunes » Wallonie

La formation « jeunes » a pour objectif de donner les clés pour comprendre le monde du travail et s'y épanouir.

Au programme : un coaching pour postuler, mieux communiquer oralement, comprendre et analyser le nouveau rapport à l'emploi des jeunes mais aussi des savoirs faire et des compétences de chacun afin de les valoriser dans son entreprise.

Uniquement en formule provinciale à :

Namur, Charleroi, Mons et Liège*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



| Condition

- jeunes de 15 à 30 ans.

| Durée

- 4 jours (32 heures)

| Mode de libération

- sur temps libre

12 Formation CDEPS (Cycle de développement personnel et social)

Un nouveau groupe a démarré lors de notre cycle 2016–2017 et ceci pour une durée de 3 ans. Pas d'inscription possible cette année !

« C'est du lourd, mais le contenu est de qualité et les échanges avec l'intervenant et les participants toujours très constructifs et fructueux. »

13 Formation sectorielle

Une journée de formation pour les délégués regroupés par secteur d'activité sur des thèmes spécifiques à leur secteur constituera l'occasion de passer en revue l'actualité sectorielle avec votre Responsable sectoriel national. Une invitation avec un bulletin d'inscription sera adressée aux délégués concernés en cours d'année.



| Condition

- être délégué effectif ou suppléant au CE, au CPPT ou en DS

| Durée

- 1 jour (8 heures)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF)

14 Les conférences BdS

Une journée sur un thème d'actualité ou de fond organisée une ou deux fois par an. Cette journée est accessible à tous les affiliés. Nos conférences seront annoncées via notre site internet et dans les zones par nos répondants BdS locaux (RSS).



| Condition

- ouvert à tous

| Durée

- 8 heures

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

COMMENT S'INSCRIRE VALABLEMENT

- 1** Je lis attentivement le programme «Formations 2018 – 2019».

- 2** Si, je décide de m'inscrire et de participer à une ou plusieurs formations :
 - je complète mon bulletin d'inscription
 - je veille à ne pas dépasser les 80 h de CEP (max. 2 formations !)
 - je le date et je le signe
 - je me rends avant le 13.07.2018 chez le responsable formation de ma zone qui contrôle mon bulletin et l'envoie au service formation.

- 3** Lorsque je reçois ma lettre de « confirmation d'inscription » avec un récapitulatif de toutes les formations auxquelles je suis inscrit(e) et le mode de libération que j'ai choisi : je vérifie si les données reprises sur ce courrier sont correctes, en cas d'erreur(s), je contacte mon responsable formation !

- 4** Lorsque je reçois la confirmation de mes dates de formation résidentielle, je contacte immédiatement mon responsable formation si ces dates ne me conviennent pas ou si je dois annuler mon inscription à la formation.
Lorsque je reçois mes attestations d'inscription CEP, je remets d'urgence mes attestations d'inscription à mon employeur.
Les demandes de crédit d'heures de formation (congé syndical) sont envoyées directement aux employeurs.

- 5** Pour les formations résidentielles : +/- 4 semaines avant la formation, je reçois une lettre d'invitation avec un talon « Confirmation de participation » à renvoyer immédiatement et obligatoirement au service formation. Si je décide d'annuler ma participation je contacte également le service formation.

- 6** Pour les formations non résidentielles : je reçois une seule lettre d'invitation quelques semaines avant le premier cours. Aucune autre lettre d'invitation ne sera envoyée ultérieurement, je note donc bien TOUTES mes dates de cours ! Je préviens immédiatement mon responsable formation si :
 - je souhaite annuler mon inscription ;
 - je ne peux participer à une ou plusieurs journées de cours.

- 7** Si je suis absent(e) à une formation, je fais parvenir sans tarder mon justificatif (certificat médical, attestation d'employeur...) à mon responsable formation. J'indique clairement mon nom et la date de formation que couvre mon justificatif.

- 8** Les attestations de présence CEP sont envoyées à la fin de chaque trimestre. Le 1er trimestre démarre le 1er jour de cours (exemple : 1er cours le 10.10.2018 → fin du 1er trimestre le 9.01.2019). Les attestations de crédit d'heures de formation sont remises par le moniteur à la fin du/des cours.

- 9** Pour les formations résidentielles, une attestation CEP « provisoire » est remise à la fin des cours. L'attestation définitive est envoyée dans les jours qui suivent par la poste.

- 10** N'hésitez jamais à contacter votre responsable formation en cas de problème, il se fera un plaisir de vous aider !

Bulletin d'inscription aux formations 2018 – 2019

A rentrer au responsable formation de votre zone avant le 13.07.2018 | Les inscriptions rentrées après cette date ne seront plus prioritaires

nom	prénom
adresse	
code postal	localité
tél. privé	gsm
e-mail	numéro d'affiliation CGSLB
employeur	
adresse	
code postal	localité

Mandats En m'inscrivant aux formations, je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'asbl « Bien-Être des salariés » et je m'engage à le respecter !

- 1er mandat en 2016
- CE | effectif/suppléant
- CPPT | effectif/suppléant
- DS | effectif/suppléant
- Militant
- 50 ans et plus ne travaillant plus
- Jeune entre 15 et 30 ans

Remarque :

Date et signature du participant

Réservé à la zone

Réservé au BdS

Date et signature « Responsable formation »

Date et signature « Service formation »

1 Formation organe d'entreprise CE

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

du 22 au 25.10.18 du 26 au 29.11.18 du 28 au 31.01.19

du 18 au 21.02.19 du 25 au 28.03.19

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles La Louvière Namur

Charleroi (Dampremy) Liège (Herstal)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions.

2 Formation organes d'entreprise CPPT

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

du 01 au 04.10.18 du 03 au 06.12.18 du 04 au 07.02.19

du 06 au 09.05.19 du 13.05 au 16.05.19

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles La Louvière Namur

Charleroi (Dapremy) Liège (Herstal)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions.

3 Formation organes d'entreprise CE – CPPT « Confirmés »

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

du 05 au 8.11.18 du 14 au 17.01.19 du 18 au 21.03.19

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Charleroi (Dampremy) Namur Liège (Herstal)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions.

4 Formation organes d'entreprise DS

Intersectorielle

Bruxelles La Louvière Liège (Herstal) Charleroi (Dampremy)

Mode de libération Crédit d'heures de formation

Congé-éducation payé **ou** Temps libre

TEC

Charleroi (Dampremy)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Temps libre

STIB

Bruxelles

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Temps libre

Enseignement libre (APPEL)

Bruxelles

Mode de libération Congé syndical **ou** Temps libre

5 Formation «COM+»

Bruxelles Charleroi (Dampremy) Liège (Herstal) Namur

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé



6 Formation syndicale décentralisée (FSD)

Mon secrétaire permanent est :

Je m'inscris à : (1 seul choix possible)

Bruxelles La Louvière Herstal Mouscron Nivelles

Charleroi Leuze Mons Namur Verviers

ATTENTION : Pour les francophones travaillant en Flandre choix ci-dessous

Halle-Vilvoorde (les cours auront lieu à Bruxelles) Wervik (West-Vlaanderen)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

7 Formation «Animateur d'équipe»

Je suis intéressé(e) par cette formation (date et lieu à déterminer)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** temps libre **ou** CEP

8 Formation environnement

Wallonie: 4 jours (pour les travailleurs de Wallonie)

Je m'inscris à la formation environnement Wallonie dans le centre suivant :
(1 seul choix possible)

Namur La Louvière

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

Bruxelles: 3 jours + 1 jour consacré au forum
(pour les travailleurs de Bruxelles)

Je m'inscris à la formation environnement à Bruxelles

Dates probables: 15.11.18, 19.11.18, 27.11.18
+ 1 date durant le premier trimestre 2019 (à définir)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** Congé-éducation payé

9 Formation «Médiors – Séniors»

Je suis intéressé(e) par cette formation dans la région de:
(1 seul choix possible)

La Louvière Charleroi Autre :

Mode de libération : Sur temps libre uniquement

10 Formation «Cadres»

Je suis intéressé(e) par cette formation (date et lieu à déterminer)

Mode de libération Crédit d'heures de formation **ou** temps libre

11 Formation «Jeunes» Wallonie

Je suis intéressé(e) par cette formation (date et lieu à déterminer)

Mode de libération Sur temps libre uniquement

RÈGLEMENT DES FORMATIONS

Pour une formation agréable et profitable à toutes et tous, il est important de respecter les quelques principes repris ci-dessous :

Le respect d'autrui, autres apprenants, accompagnateurs, intervenants ou membres du personnel et clients du centre, est une condition de base requise au bon fonctionnement des sessions. Les propos et les comportements racistes et discriminants ne seront jamais tolérés.

Être présent de corps ne suffit pas, il faut aussi être présent d'esprit et prendre une part active au processus d'échange et d'apprentissage. Je sais des choses et les autres peuvent s'enrichir à mon contact, donc je participe.

Respecter le rythme et les horaires prévus au programme est indispensable. Heure de début, durée des pauses et des temps de repas ne sont pas des données floues et élastiques.

L'accompagnateur et l'intervenant prendront avec vous certains accords et engagements en matière de rythme, d'usage des technologies (GSM, PC, Wi-fi, etc.). Soyez sympas, respectez-les !

Pendant la formation, l'organisateur BdS ne vous servira pas d'alcool, ni aux breaks ni aux repas de midi. Lors des formations résidentielles, le soir vous aurez, si vous le désirez, l'occasion de prendre un verre entre amis. Respectez ce fonctionnement. Dans tous les cas veillez à ne pas dépasser vos limites.

Veillez à respecter les interdictions de fumer.

Les absences imprévues et les problèmes administratifs sont très préjudiciables au fonctionnement des sessions. Respectez scrupuleusement les instructions administratives de l'organisation.

Respecter la politique environnementale et les usages internes du lieu d'accueil.

L'accès à la formation et aux structures d'accueil (salle de cours, horeca, hôtel,...) est uniquement réservé aux participants régulièrement inscrits. **Il est strictement défendu de venir accompagné d'une personne non inscrite aux formations.**

L'ASBL décline toute responsabilité concernant les événements (accident, etc.) qui se déroulent pendant et en dehors des heures de formation.

Afin de garantir le bon déroulement des cours, nous prendrons des mesures contraignantes si ces règles ne sont pas respectées. L'asbl BdS vous souhaite d'excellentes formations !



LES RESPONSABLES FORMATION CORRESPONDANTS LOCAUX DE BDS

Brabant wallon

Stéphane Mouriamé | RSS
Rue des Vieilles Prisons 7 | 1400 Nivelles
gsm 067 88 83 92 | stephane.mouriamé@cgsלב.be

Bruxelles-Capitale

Amal Edarazi, Sati Gol et Veronique Palm | RSS
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 206 67 42 | actionsyndicalebruxelles@cgsלב.be

Charleroi

Florence Quintens | RSS
Avenue des Alliés 8 | 6000 Charleroi
tél. 071 20 80 37 | florence.quintens@cgsלב.be

Hainaut Centr'Ouest

Fabienne Mention | RSS
Pour Mons et La Louvière
Rue des Canoniers 30A | 7000 Mons
tél. 065 31 12 67 | fabienne.mention@cgsלב.be

Hainaut Centr'Ouest

Delphine Bertiau | RSS
Pour Leuze, Tournai, Mouscron et Comines
Grand'Rue 4/6 | 7900 Leuze
tél. 069 64 62 60 | delphine.bertiau@cgsלב.be

Liège

Flore Lange | RSS
Boulevard Piercot 11 | 4000 Liège
tél. 04 232 46 99 | flore.lange@cgsלב.be

Namur-Luxembourg

Marie Mouton | RSS
Rue Rogier 77 | 5000 Namur
tél. 081 24 04 67 | marie.mouton@cgsלב.be

Halle-Vilvoorde

Fransy Van De Gucht et Elke Fernandez | RSS
Stationlei 80/1 | 1800 Vilvoorde
tél. 02 254 08 78 | fransy.van.de.gucht@aclub.be
tél. 02 254 08 76 | elke.fernandez@aclub.be

West Vlaanderen

Thibault Libbrecht | RSS
Bruggestraat 2 | 8930 Menen
tél. 050 32 51 51 | thibault.libbrecht@aclub.be

APPEL (Secteur enseignement libre)

Ines Dubois | Secrétariat
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 71 | ines.dubois@cgsלב.be

Cellule environnement Wallonie

Charline Wandji | Responsable environnement
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 53 13 | charline.wandji@cgsלב.be

Cellule environnement Bruxelles

Yael Huyse | Responsable environnement
Boulevard Baudouin 11 | 1000 Bruxelles
tél. 02 210 01 02 | yael.huyse@cgsלב.be

Le service formation

Cécile Pignoli | Responsable du service
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 70 | cecile.pignoli@cgsלב.be

Caroline Dewandeleer | Assistante administrative

Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 53 13 | caroline.dewandeleer@cgsלב.be

Mohamed Hadi | Assistant administratif

Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 54 42 | mohamed.hadi@cgsלב.be

LE CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ (CEP)

Le congé-éducation payé est un droit reconnu au travailleur à temps plein du secteur privé de suivre des formations agréées tout en gardant sa rémunération normale plafonnée. Certaines catégories de travailleurs à temps partiel peuvent également faire usage du congé-éducation payé à des conditions précises :

- les travailleurs occupés au moins à 4/5 temps ;
- un 1/3 temps sur la base d'un horaire variable (mentionné dans le contrat de travail) ;

- les travailleurs à temps partiel avec un horaire fixe occupés au moins à mi-temps et durant moins de 4/5 temps et qui suivent une formation professionnelle coïncidant avec les heures de travail.

Les travailleurs qui utilisent leur droit au CEP bénéficient d'une protection contre le licenciement. Le plafond de rémunération est fixé à 2 871 € brut par mois. Le nombre maximal d'heures auxquelles le travailleur a droit est lui aussi limité.

Type de formation	Ne coïncide pas avec les heures de travail	Coïncide avec les heures de travail (minimum 5 heures)
Générale (syndicale)	80 h	80 h
Professionnelle	100 h	120 h
Générale + Professionnelle	100 h	120 h
Langue	80 h	80 h
Langue + Professionnelle	100 h	100 h
Universitaire et assimilée	120 h	120 h

Afin de vous permettre de gérer votre nombre d'heures CEP, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de toutes les formations organisées par « Le Bien-Être des salariés ».

Remarque : toutes nos formations sont des formations générales.

Cours organisés par « Le Bien-Être des salariés »	Nombre d'heures
Formation organes d'entreprise CE, CPPT, DS *	32 h
Formation « COM+ » *	32 h
Formation syndicale *	32 h
Formation environnement Wallonie ou Bruxelles *	32 h
Formation CDEPS	80 h

* Ces formations peuvent aussi être suivies sous couvert du crédit d'heures de formation.

CRÉDIT D'HEURES DE FORMATION (CHF) OU CONGÉ SYNDICAL

Les délégués CE, CPPT et DS ont le droit de suivre des formations pendant leur temps de travail en conservant leur rémunération. Le nombre d'heures est fixé au niveau du secteur ou de l'entreprise, il est donc très variable. Il est parfois octroyé pour toute

la délégation et doit alors être réparti entre les membres de ces organes d'entreprise. Renseignez-vous auprès de votre secrétaire permanent pour savoir le temps dont vous disposez pour vous former dans ce cadre.